

Programme particulier d'urbanisme (PPU)
Revitalisation en marche pour le quartier de Sainte-Marie

UN PPU...POURQUOI ?

Le quartier de Sainte-Marie peut miser sur plusieurs attraits remarquables : sa proximité avec le centre-ville, la présence de grandes infrastructures de transport, de nombreux équipements municipaux, un pôle civique fort, pour n'en citer que certains. L'élaboration d'un **Programme particulier d'urbanisme (PPU)** offre l'occasion de développer une planification cohérente et détaillée qui tire parti de la combinaison des forces du quartier afin d'orienter sa mise en valeur.

Le territoire d'application est délimité par la rue Sherbrooke au nord, la rue De Champlain à l'ouest, le chemin de fer du Canadien Pacifique (CP) à l'est et le fleuve au sud. Les limites du territoire d'application correspondent à celles du district électoral de Sainte-Marie en excluant les îles Notre-Dame et Sainte-Hélène.



DESCRIPTION DU PROJET

Le quartier de Sainte-Marie présente une population de **21 745 résidents**, ce qui correspond à **28 %** de la population de l'arrondissement de Ville-Marie. Les atouts importants de ce quartier, notamment ses nombreux équipements publics, la variété de ses industries culturelles déjà établies ainsi que la qualité et l'échelle humaine de ses milieux de vie, demeurent peu connus du grand public. Le PPU vise, de pair avec des mesures de diffusion appropriées, à susciter l'intérêt de nouveaux résidents et entreprises, en plus d'offrir un cadre de vie agréable aux citoyens du quartier. En réponse à ce constat, trois orientations sont proposées dans le PPU :

- > **Améliorer la qualité des milieux de vie du quartier et favoriser un cadre urbain convivial et sécuritaire;**
- > **Mettre en valeur le formidable potentiel de développement du territoire;**
- > **Favoriser le développement d'une économie diversifiée, notamment dans le secteur des arts et de la culture.**

Sept objectifs découlent de ces orientations :

- Miser sur la consolidation des milieux de vie du quartier en améliorant la qualité de l'habitat et des services de proximité;
- Répondre aux besoins de mobilité des personnes et des marchandises tout en atténuant les impacts de la circulation sur les milieux de vie;
- Adopter de bonnes pratiques de développement durable, notamment dans la réalisation des aménagements sur le domaine public;
- Favoriser le maintien et l'accroissement de la population résidante;
- Encourager une densification des terrains sous utilisés et des abords des stations de métro;
- Favoriser le développement des activités et des entreprises dans le secteur des arts et de la culture;
- Encourager le développement économique local en misant sur la vitalité des artères commerciales et sur l'économie sociale.

DES ACTIONS CONCRÈTES

Une enveloppe budgétaire de **12,5 M\$** est déjà prévue au Programme triennal d'immobilisation pour le réaménagement du pôle Frontenac, de la rue Ontario et du parc Médéric-Martin.

Une réserve foncière a été imposée sur le terrain situé face à l'école Gédéon-Ouimet pour permettre la **création d'une place publique**.

Les paramètres de hauteur et de densité du Plan d'urbanisme sont modifiés pour encourager une densification des terrains sous utilisés et des abords des stations de métro.

L'affectation au sol prévue au Plan d'urbanisme a été modifiée pour **consolider le secteur d'emplois** situé au nord de la rue Ontario dans l'axe de la rue Parthenais.

Des **partenariats** sont en cours d'élaboration avec les grands propriétaires (ex. : Société immobilière du Québec) afin de les associer à la revitalisation du quartier.

Plusieurs investissements ont été récemment consentis par l'arrondissement dans le quartier pour **améliorer la desserte en équipements collectifs**. Soulignons par exemple la construction de la piscine du centre Jean-Claude-Malépart et le renouvellement des équipements dans le parc Médéric-Martin. D'autres investissements sont prévus dans le cadre du PPU, notamment, le **réaménagement de plusieurs parcs** (Médéric-Martin, Coupal, Jos-Montferrand) et la plantation d'arbres.

PROCHAINE ÉTAPE : UNE CONSULTATION PUBLIQUE

Dans les prochaines semaines, tous les citoyens, les commerçants, ainsi que les représentants du milieu, qui font l'expérience quotidienne du quartier, seront invités à se prononcer sur la mise en valeur et l'amélioration de leur quartier, à l'occasion d'une consultation publique qui sera organisée par l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM).

Restez à l'écoute et impliquez-vous :
ville.montreal.qc.ca/villemarie